

BRUXELLES

Bruxelles Formation rejoint l'ancienne Gare maritime de Tour et Taxis



Le nouveau centre. © E.G.

Bruxelles formation a quitté le bâtiment qu'il occupait rue Royale, au coeur de la capitale, pour occuper deux modules construits au mode passif dans l'ancienne Gare Maritime de Tour et Taxis.

La Région bruxelloise avait prévu dans l'octroi du permis d'urbanisme de Tour et Taxis que les équipements collectifs de la Gare Maritime soient attribués à de la formation pour adultes, en lien avec les métiers de la ville.

L'emménagement à la Gare maritime concerne deux centres de formation de l'opérateur bruxellois.

Le premier, dédié au dispositif «Tremplin», vise à former aux compétences de base (français, calcul, néerlandais, l'informatique, ...) et à préparer les chercheurs d'emploi à entrer en formation qualifiante, à reprendre des études et/ou à accéder à un stage ou à un emploi. Le centre accueille également en priorité les jeunes dans le cadre de la Garantie emploi Jeunes. Environ 16 formations différentes sont organisées par an et près de 100 sessions au total de celles-ci.

Le second centre implanté à Tour et Taxis propose 30 forma-

tions qualifiantes courtes aux métiers urbains largement non délocalisables avec un accent sur les métiers de contact de première ligne tous secteurs confondus (e.a. horeca, vente, accueil, gardiennage mais aussi le numérique à travers des formations en e-commerce et des formations de web développeur ou d'influenceur sur les réseaux sociaux). Il est également prévu d'ouvrir au rez-de chaussée, une boutique-école pour permettre aux stagiaires de pratiquer dans des conditions réelles.

Les nouveaux locaux ont été inaugurés mercredi en présence du ministre bruxellois de l'Emploi Bernard Clerfayt (DéFI).

L'occupation des deux modules est prévue pour trente ans. La vente du 93 rue Royale a rapporté 6.725.200 €. Le redevance de départ pour l'occupation à la Gare maritime est de 5.069.367 €; Le montant de la TVA (sur les 30 ans) est de 1.430.633 €. ■

BELGA



La Capitale 17/03/2022, pages 6 & 7

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Capitale

